

Dans le grand public, le Dr Villeneuve s'était acquis une juste célébrité, grâce surtout aux nombreux procès retentissants auxquels il fut mêlé comme expert, et où chacun fut à même d'apprécier non-seulement sa profonde érudition, sa clarté, sa précision, mais encore et surtout, sa droiture et sa franchise que rien n'altérerait jamais. Aussi, sa mort constitue-t-elle une grande perte pour la médecine judiciaire.

Nous nous devons d'honorer sa mémoire en appelant l'attention sur ses travaux dont les principaux sont :

— Revue statistique des enquêtes tenues par la Cour du coroner du district de Montréal, pendant l'année 1913 ;

— Les verdicts de la Cour du coroner du district de Montréal pour le premier semestre de 1893, au point de vue médical ;

— L'application de l'entomologie à la médecine légale (1897) ;

— Réforme de l'expertise médico-légale en matière d'autopsie et de la recherche des crimes et délits dans la Province de Québec (1904) ;

— Des lacunes de l'assistance publique dans la Province de Québec (1904) ;

— L'aliéné et la loi ;

— De l'expertise médicale et du choix des médecins-experts dans la Province de Québec (juillet 1916) ;

— L'expertise psychiatrique en matière pénale dans la Province de Québec et plus particulièrement dans le district judiciaire de Montréal (août 1916) ;